L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 25 OCTOBRE 1894.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A LOUER—Magnifiques magasins, St-Pierre et Royale, anciennement occupés par la confiserie Manneseier. Possession immédiate S'adresser à Eugène Rabasse, 60 rue St-Pierre.
21 oct—1 nov

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes pour Taxes de Ville

—SUR—

BIENS MEUBLES.

La ville de la Nouvelle-Orléans vendra les débiteurs délinquants pour taxes, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1894.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, aussi bien que par l'Ordonnance 5,124, C. S., adoptée le 28 Février 1892, comme il est pourvu dans la Section 43 de l'Acte 85 de 1898, le procédé à la vente à l'enchère publique, au lieu de la saisie, dans la Paroisse d'Orléans, entre les heures légales pour les ventes judiciaires, commençant à 11 h. A. M., le MARDI, 30ème jour d'octobre A. D. 1894, et continuant le MERCREDI, et chaque jour suivant jusqu'à ce que la dite vente soit terminée, toutes propriétés sur lesquelles sont maintenant dues des taxes à la Ville de la Nouvelle Orléans, pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes accusées pendant l'année 1894, ensemble avec l'intérêt, du 1ème jour de juin 1894, jusqu'à paiement, et tous les dépens.

Bill No 967. Consolidated Rice Co. S. B. Daniel, Directeur. 31 rue Pyramides. 10,000. comptant 1,000, montant de la taxe $220.

Bill No 989. L. Blumenthal & Co, 47 rue Décatur, mdises 5,000, comptant 500, montant de la taxe $110.

Au dit jour de la vente je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquées, du débiteur, et dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété, je procéderai sans délai à vendre la plus petite quantité de la dite propriété des dits débiteurs de taxes quelconque qu'achètera un adjudicataire quelconque pour le montant de taxes d'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

19 oct—19 20 22 23 24 25 26 27 29 30

PAR LE CONSTABLE.

Mlle Julie Mangin vs. Alex Defense.—DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 21,215.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 95, nouveau numéro 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le deuxième district de cette ville, MERCREDI, le 7me jour de novembre 1894, à 11 h. A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, savoir : pendules, trois pendules à réveil, chaises en cuivre, six bottiers de montres en cuivre, une montre en nickel et un bottier de montre en nickel, saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

18 oct—18 25 30

Mme Harriet A. Oliver vs Robt Waterman.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 21,228—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 31 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

20 oct—20 26 31

Anthony F. Grasz vs Robert Cohen.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 27,278.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Children, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, le 30 octobre 1894, à midi, au No 822 rue Sud Poydras, entre Baronne et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un coffre fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

18 oct—18 23 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Hermanden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 84,841—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau compte présenté par Charles Hermanden, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 oct—25 28 nov 3

Succession de Durant Du Ponte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,050—Division D.—Attendu que Philip Felix Herwig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Durant Du Ponte, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

25 oct—25 28—nov 3

Succession de Marie Thérèse Cannon, Veuve de William Laughlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,398, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Barnett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

24 oct—24 28—2 nov

Succession de Andreas Witt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 42,802—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Vve A. Witt, exécutrice, ne serait pas approuvé et homologué et la dite exécutrice déchargée.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

16 oct—16 20 25

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,808—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary F. Glenn Mittenberger, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

24 oct—24 28—nov 2

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,130—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Hover, administratrice de la succession de William Pope, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

23 oct—23 27 nov 1

Succession de William Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,152—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Dart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

20 oct—20 24 28

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera :

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

A VENDRE

—POUR DU—

COMPTANT.

Le Jugement Suivant :

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 17ME JOUR DE MARS 1893, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les mots et termes suivants, à savoir :

Jacob Lebermuth versus V. & A. Meyer & Co., No 36,738.

CETTE affaire a été aujourd'hui entendue; Présents: H. C. Cage, Esq., pour le demandeur et B. F. Jones, Esq., pour le défendeur, et après avoir entendu les plaidoiries, l'évidence et le conseiller, la loi et l'évidence étant en faveur du demandeur—

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Jacob Lebermuth, demandeur et contre la raison sociale de V. & A. Meyer & Co., et les membres individuellement de la dite raison sociale, Victor Meyer, Adolph Meyer et Salomon Meyer in solido pour la somme de cinq mille six cent quarante sept 86/100 dollars ($5,647.86), avec cinq pour cent (5 0/0) d'intérêt par an, du 1er septembre 1891 jusqu'au paiement, et les frais.

Jugement rendu le 17 mars 1893.
Jugement signé le 23 mars 1893.

Signé: THOS. C. W. ELLIS,
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai à ceci mis mon nom et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 30me jour de juin, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-treize.

Signé: Geo. W. PRADOS,
[Sceau] Député Greffier.

Les offres doivent être soumises par écrits au soussigné.

JACOB LEBERMUTH,
Plantation Salsbury,
Paroisse St-Jacques, La.

23 oct—23 27—nov. 1

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le compte et aux risques du premier acquéreur.

Nos 48 et 50 rue Kerlerec.

Succession de Louise St-Herman, née Louise Morin, veuve de Jacques Daniel St Herman.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 723 rue Common—MARDI, 30 octobre 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, Nos 34 et 36 Baronne entre Common et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 septembre 1894 et signé le 14 septembre 1894 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, pour le compte et aux risques de Jules Crasm, lequel a manqué de se conformer aux conditions de l'adjudication qui lui a été faite le 3 juillet 1894, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, lot 286, borné par les rues Kerlerec, Bourgogne, Romparte et l'Avenue de l'Esplanade, désigné par le No 3 sur un plan dressé par Louis Surgi, voyer, daté le 10 avril 1844 et déposé au bureau de Edward Barnett, ex-notaire public en cette ville, dans son livre de plans No 194 et mesurant d'après cela, environ sept cents, 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 100 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée en passage, six pieds de large, en commun avec le lot No 3 et les lots 5 et 15 sur le dit plan.

Les améliorations comprennent un double corps de logis ayant deux chambres et un cabinet de chaque côté. Cuisine avec une chambre à chaque coin du logis, waterworks, lieux d'aisance, etc, etc, connu par les No 48 municipaux 48 et 50 rue Kerlerec. Vendu sujet à l'usufruit qui est établi sur la propriété en faveur de Cécilia Thompson et son mari Louis Thompson pour et durant la période de leur vie naturelle.

Termes et conditions.—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. V. Méjan, notaire public, bureau 155 rue de la Commune, aux frais de l'acquéreur.

26 sept—26—oct 2 9 16 23 30

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 1me jour d'octobre 1894, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée, dans les mots et termes suivants, à savoir :

Mme A. C. Marsh versus Theo H. M. Marsh, No 43,601.

Cette affaire ayant été soumise pour adjudication, par le consentement par écrit de Frank Zengel, Esq., pour le demandeur, et J. B. Rosser Jr., Esq., pour le défendeur—

Et après avoir entendu les plaidoiries et l'évidence, la cour considérant que la loi et l'évidence se trouvent être en faveur du demandeur, et pour les raisons ordonnées appposées,

Il est ordonné, adjugé et décrété, que la demanderesse, Mme Anna T. Klein, épouse de Théodore H. Marsh, ait jugement contre le défendeur, Théodore H. Marsh, son époux, décrétant une séparation de biens entre eux, et le condamnant à lui payer la somme de huit cent dollars, avec cinq pour cent d'intérêt sur la dite somme ci-dessus mentionnée, à partir du 29 août 1894 jusqu'à parfait paiement, et tous les frais de ce procès.

Jugement rendu le 8 octobre 1894.
Jugement signé le 12 octobre 1894.

Signé: F. A. MONROE,
Juge.

En foi de quoi, j'ai à ceci apposé mon nom et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans, ce 15me jour d'octobre dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent-quatre-vingt-quatre.

Signé: JAMES D. RANKIN,
[Sceau] Député Greffier.

21 oct—3 t en 10 j.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu du Café; aussi des Pool et Pigeonhole tables, etc.

L. & A. Scharff vs Seely & Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 40,440.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 29 octobre 1894, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, Nos 127 et 129 rue Marais (vieux numéros)—

Le contenu et installations, etc., du café couvant dans les dits lieux, consistant d'un comptoir pour café et installations, tables, chaises, verrerie et faïence, vins et liqueurs, etc., savoir—

Un [1] pool-table.
Deux [2] pigeon hole tables.

Conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 oct—17 22 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété dans le Quatrième District.

John McNally vs John J. Gorman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 43,835—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 625 et 631 rue Common entre St-Charles et Camp, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 novembre 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc. dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberté St. André, Bayard et Félicité et désigné par le No 3, d'après un plan dressé par E. Gunsil, arpenteur, sous la date du 2 mars 1856, mesurant 30 pieds face à la rue Liberté sur 94 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec le droit d'une allée de quatre pieds de largeur dans le fond, tel que l'usage ordinaire doit le et est décrit sur ledit plan.

Etant la même propriété acquise par ledit J. J. Gorman par droit de divisement les mêmes et Michel Gorman, par acte passé pardevant A. Hero Jr., le 24 mars 1881, C. O. N. 115, folio 266.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

13 oct—13 19 26—nov 3 9 15

Succession de James Bolgson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,056—Division F—Attendu que F. B. Viaet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James Bolgson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MERCREDI, 14 NOV. 1894 A MIDI,

—A LA—

Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans,

50 et 52 RUE BARONNE,

La charmante résidence-cottage,

No 11 rue Prieur,

Avec un excellent site adjacant pour bâtir

LE JOLI COTTAGE,

No 13 Rue Prieur.

LE COTTAGE DOUBLE,

No 540 Rue Conti.

Ensemble avec deux terrains adjacants.

LE COTTAGE SIMPLE,

No 15 Rue Prieur.

LA MAISON SIMPLE,

Coin des rues Gasquet et Prieur,

Joli coin pour Barroom et Grocerie.

Un bon terrain adjacant au même.

Deux terrains de valeur rue Conti.

Succession de William Callinan et de Mme Ann Callinan, sa femme (consolidée).

No 42,149—Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E. Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne—Le MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nos 50 ET 52 RUE BARONNE, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété foncière ci-après, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme les lots 4 et 5 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourne, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme les lots 4 et 5 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourne, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent, chacun, 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double en briques, No 550 rue Conti, contenant deux chambres et une cuisine de chaque côté.

3° Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourne; lesdits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Ces lots sont connus de barrière.

4° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1 et 30, plan par J. Pilié, leur mai 1840; les dit 2 lots se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme le coin des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur. Le lot No 30 mesure 27 pieds 6 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres.

4° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, portant les numéros municipaux 9 et 11 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet 126, sur un plan de Cosnier, daté 6 décembre 1844. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en un joli cottage en bois, loué $20 par mois.

5° Un semi lot de terre et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme lot No 20 de l'îlet 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, avec cours de côté et en arrière, 6 chambres et une cuisine à deux étages. Les demeures sont louées à $16 par mois.

Conditions—Un tiers on plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de 8 pour cent par an garantis par lien et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1894 devront être assumées par les acquéreurs au sus du prix d'adjudication, qui devront aussi faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour la vente, et paieront pour les actes de vente, pardevant James B. Ward, notaire public. Plans à la Bourse.

10 oct—10 14 17 21 24 28 31—nov 4 11 12 18 14

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant couvrant une période de (10) mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—	
Sur risques de feu	$150,240 12
Sur risques maritimes	1,909 99
Sur risques de rivières	4,084 30
	$156,234 41
Primes non-acquises de l'année dernière maintenant acquises	50,515 00
	$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893	$62,493 76
	$144,255 65
Pertes payées—	
Sur risques de feu	49,687 46
Moins réservé l'année passée pour pertes non ajustées	19,337 00
	$30,350 46
Sur risques maritimes	121 44
Sur risques de rivières	1,077 11
	49,559 01
Primes retournées	19,729 13
Re-assurances	4,843 89
Dépenses brutes	7,230 38
Salaires	12,510 00
Taxes	5,121 66
Frais de cour et d'avocat	203 95
Commissions	12,386 68
	61,025 69—$101,584 70
Moins—Réserve pour pertes non ajustées	$42,670 95
	$10,246 00
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer	$32,424 95
	$16,637 48
Bénéfice	49,062 43
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000	19,500 00
Profits nets	$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets recevables	$5,158 28
Billets garantis	23,187.76
Primes en cours de collection	21,954 67
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	43,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 00
Nouveaux consols (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons 7 pour cent ville de la Nlle-Orléans (valeur du marché)	6,120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de sucre et mélasse en main	4,500 00
	$370,117 48

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE,
Président.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Common, Nouvelle-Orléans, Lea., ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.

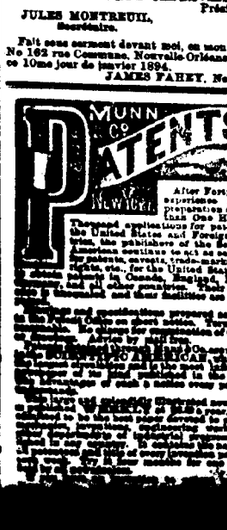

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAYNE & ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La jolie demeure à deux étages,

Ancien No 95 rue Locust, louée à raison de $14 par mois, et le cottage double en bois de bon rapport, anciens Nos 97 et 97 1/2 rue Locust, loué à raison de $15 par mois.

MARDI, le 20 novembre 1894, à midi.

Succession d'Enos T. Lane et son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division B—No 41 658.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, l'Hon. Fred. D. King, juge, daté du 18 octobre 1894, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 20 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA NOUVELLE BOURSE DES ENCANTEURS, NOUVEAUX NOS 629 et 631 RUE COMMUNE, à côté de la banque de l'Etat, de la propriété ci-après décrite, pour le compte de la succession ci-dessus, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jonas, Magnolia, Lafayette et Foydras, désigné par le numéro treize sur un plan fait par S. Bringier, voyer général, le 28 décembre 1838, annexé à un inventaire dans la succession de Henri de Rode, dans le bureau de C. Pollock, ancien notaire, daté le 23 février 1857. Le dit lot mesure trente un pieds onze pouces et une ligne de face à la rue Locust, par cent-vingt-deux pieds sept pouces et une ligne de profondeur. Les améliorations consistent d'une résidence simple en bois de deux étages, contenant des galeries sur la façade et de côté, salon, salle à manger, cuisine, d'une chambre derrière la cuisine, deux chambres à coucher, chambre pour harnais, grenier à foin, écurie ayant environ six manageoire harnar, chambre à repasser, citerne, lieux d'aisance, cour, grande cour ayant une entrée pour les wagons. La maison est louée à de bons locataires à raison de $14 par mois, devrait rapporter $16.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même îlet touchant au dit lot numéro treize; le dit lot est désigné par le numéro quatorze sur le même plan mentionné dans l'inventaire dont il a déjà été fait mention; le dit lot numéro quatorze mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face sur la rue Locust sur une profondeur de cent vingt deux pieds, sept pouces sur une ligne, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un double cottage en bois de bon rapport, contenant de chaque côté, salons donb es, le gas, salle à manger, chambres à coucher, cuisine, galerie, citerne, hangar, avec chambres au-dessus, allée de côté et lots d'aisances pour les locataires. Rapport $15 par mois chaque côté.

Conditions.—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie; l'acquéreur doit déposer 10 pour cent du prix d'achat et payer pour l'acte de vente, pardevant Fred. Adolph Seq., notaire.

Voyez les plans à la Bourse.

10 oct—10 14 17 21 24 28 31—nov 4 11 12 13 14

PAR WM. P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de F. Clausing et de Louisa Shaeffer, sa femme.

JEUDI, 22 NOVEMBRE.

PAR WM P. CURTIS, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet.—Le JEUDI, 22 novembre 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 127 et 129 (nouveaux numéros 629 et 631) rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 18 octobre 1894, dans l'affaire et pour le compte de la succession de F. Clausing et Louisa Shaeffer, sa femme. No 43,715 du rôle de la dite cour, je procéderai à la vente à l'enchère publique—

Trois et demi (3 1/2) certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés à Carrollton, maintenant le Septième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 57 C, anciens numéros; les dits lots sont désignés par les numéros 16 17 18 et le demi lot par le numéro 19, lots 16, 17, 18 ont chacun 30 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur; la moitié du lot No 19 a 15 pieds de face rue Jackson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, tous dans l'îlet borné par rues Jackson, Mary, Plum et Cinquième.

Conditions—Comptant.

Dix pour cent seront reçus au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1894, pardevant Fred Dethel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 oct—21—nov 4 18 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

John A. Hubbard & Co vs. leurs créanciers.

No 41,634.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

MERCREDI, 7 NOVEMBRE

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau No 123 rue Carondelet—MERCREDI, 7 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 625 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, en vertu d'un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge assignant en place de l'Hon. N. H. Rightor, maintenant absent en congé, en date du 3 octobre 1894, à l'encan, il sera vendu—

1° La moitié indivise d'un certain marais de terre, située dans la paroisse Lafayette, ayant quatre cents pieds de front, moins, ensemble avec une moitié de toutes les améliorations qui s'y trouvent, borné au nord par le Bayou Carenpro, au sud par les terres d'Onezime Alles héritiers d'Hippolite Breaux, à l'est par les terres d'Ernest Fortier ou ses héritiers, et à l'ouest par les terres de H. Guilbeau étant la moitié de la même terre acquise par Jno. A. Hubbard de Budd & Jones le 9 octobre 1891.

2° Un certain lot de terre situé dans la ville de Houma, paroisse Terrebonne à l'encoignure des rues Main et Roussel, mesurant 26 1/2 pieds plus ou moins de face à la rue Main, sur une profondeur comme il se trouve en arrière du Bayou Terrebonne, borné au nord par le dit Bayou Terrebonne, au sud par la rue Main, à l'ouest par le lot ci-dessous décrit et à l'est par le lot de Dr J. J. Biand.

Conditions—Comptant 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. R. Ker, notaire.

4 oct—4 10 17 24 31 nov 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Occasion d'Acquérir

UNE SUPERBE

SCIERIE

—A—

STRADER, LNE.

Avec une Grande Quantité de

TERRES DE BOIS DE CYPRE

—A ATTENANT.—

Sur le Chemin de Fer Illinois Central et le Bayou Manchac.

Propriété située dans la Paroisse Tangipahoa.

Smith Bros., & Co., Limited et Gentry Brothers vs W. J. Athens Lumber Co., Limited.

No 40,887—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C. H. Robinson, encanteur.—Bureau No 123 rue Carondelet—MERCREDI, 7 novembre 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 625 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. G. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 24 septembre 1894, à l'encan, il sera vendu—

1° La portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, décrite d'après le devis et l'arpentage de George R. Grandjean, ingénieur civil à la date du 6 juillet 1894, comme suit: Le lot ci-dessus bordé de verdure mesurant trois (3) chaînes de largeur sur la côté Est et cinq (5) chaînes de largeur sur le côté Ouest de l'encoignure du rail principal de l'Illinois Central Railroad sur une longueur de vingt (20) chaînes à partir du quarantième voisinal de mille de l'Illinois Central Railroad et s'étendant vers le Sud. Les frontières du Nord et du Sud sont perpendiculaires et les frontières de l'Est et de l'Ouest sont parallèles aux rails de chemin de fer, contenant dix (10) acres à l'Ouest et six (6) acres à l'Est du chemin de fer, formant un total de seize (16) acres, ensemble avec toutes les amenorations actuellement existant à Mirabel, paroisse Tangipahoa, Louisiane, et se trouvant dans la section 28, village 8, range 8 du Sud à l'Est du District de Greensburg, Lne. De la description ci dessus demeurent 6 1/2 acres du dit de passage, s'il y en a, et les rails de la Compagnie de l'Illinois Central Rail Road. Les améliorations comprennent un moulin à scie tout neuf avec tous les appareils modernes, une bâtisse confortable, maison de pension, magasin, plusieurs cabanes propriétés et pièces de bois qui sont calées dans 300,000 à 500,000 pieds.

2° Le quart N. E. de la section 29 dans le village 8 de la rangée Sud 8 Est, dans le District de Greensburg, contenant cent soixante (160) acres, d'après le patente d'Etat No 2237 datée du 8 février 1876. Toute la section 28 contenant six-cents soixante huit centièmes (600.68) acres, à l'exception de la portion de terre et ses améliorations décrites dans la section 1, et la demi-fraction Nord de la section 28 contenant cent soixante et un et huit centièmes (161.08) acres, tous dans le village 8, range 8, à l'Est des terres du District de Greensburg, les dites terres sont et se trouvent près du quarantième voisinal de mille, du chemin